

60+&

EDITION 2022-2023

GUIDE DES SERVICES



CIAS
SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES
DU GRAND ANNECY

Des services adaptés à vos besoins, des professionnels à votre écoute.

En charge de la compétence gérontologique, l'Agglomération d'Annecy mène depuis près de 20 ans, une politique solidaire et volontariste en direction des personnes âgées du territoire et de leurs familles.

Pour ce faire, elle a confié à son CIAS, Centre intercommunal d'action sociale, la mission de gérer et d'animer un ensemble de services et d'établissements adaptés à vos besoins.

Un dispositif vertueux a été mis en place et permet la mise en oeuvre de prestations en inter-relations les unes avec les autres, dans le cadre d'un parcours individualisé, mobilisable à tout moment.

Des professionnels formés vous accompagnent dans vos démarches et votre vie quotidienne.

C'est ainsi que dix services différents d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, différents modes d'hébergement en établissements et un panel de solutions intermédiaires entre le domicile et l'hébergement peuvent être proposés et s'adapter aux besoins de chacun.

Certains services sont également spécialisés dans l'accompagnement de pathologies spécifiques comme les maladies neurodégénératives.

Afin de rendre plus claire cette offre de services et vous apporter les informations qui vous sont nécessaires, le CIAS du Grand Annecy propose ce guide.

Celui-ci se veut pratique, efficace, afin de vous accompagner au quotidien pour trouver le bon interlocuteur, les bons professionnels en mesure d'apporter les réponses qui vous sont nécessaires.

Pour des raisons historiques, quelques services ne sont pas encore accessibles à toutes les personnes âgées du nouveau territoire. Aussi, chacun est invité à prendre connaissance au début de ce guide, des services dont il peut bénéficier.

SOMMAIRE

BIEN VIEILLIR À DOMICILE 8

- p.10-11 : consultations de prévention santé
- p.12-13 : portage des repas
- p.14-15 : aides à domicile
- p.16-17 : soins à domicile
- p.18-19 : téléalarme
- p.20-21 : ergothérapie

ENTRE DOMICILE & ÉTABLISSEMENT 22

- p.24-25 : foyers soleil
- p.26-27 : hébergement temporaire

HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENTS 28

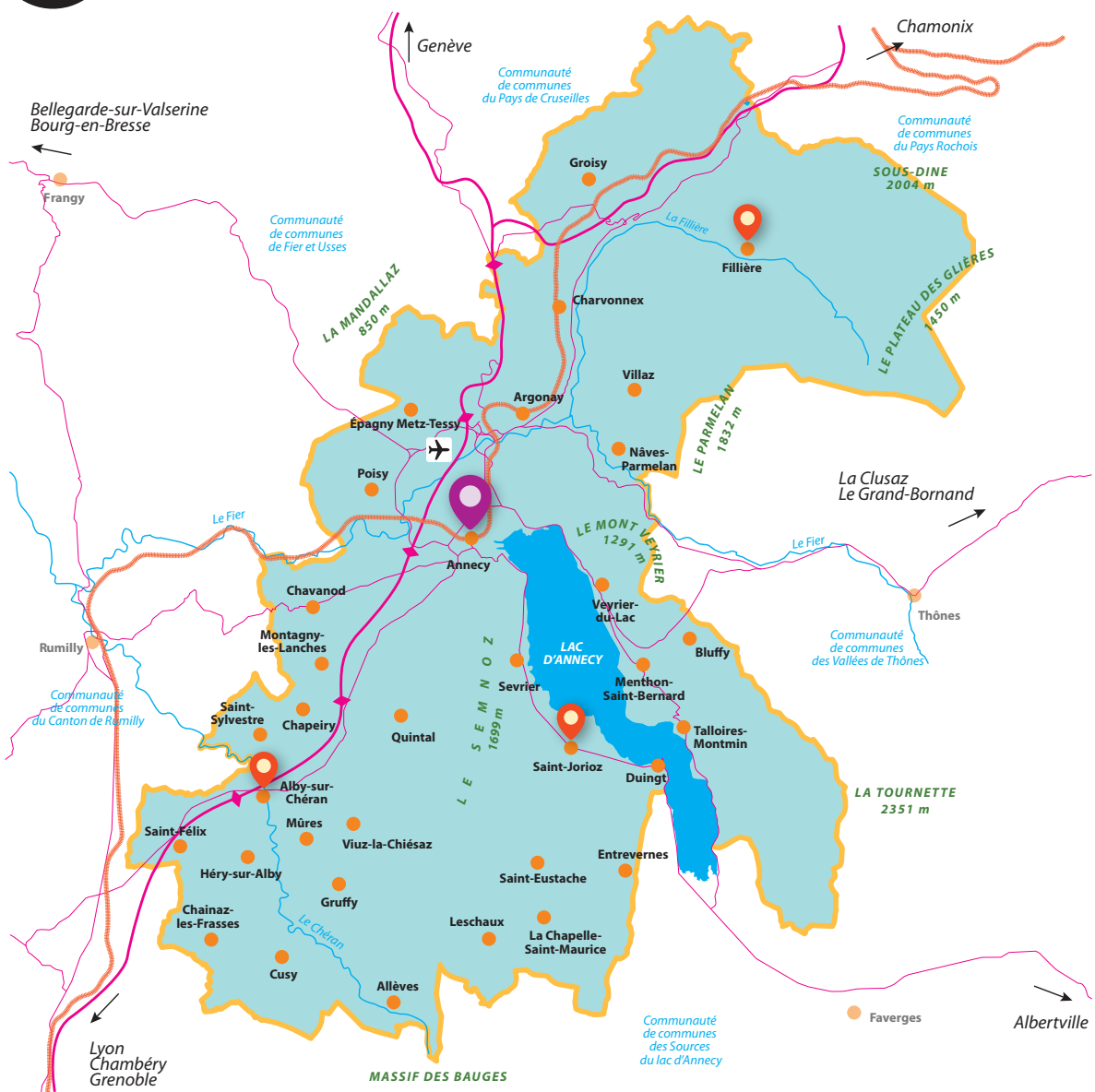
- p.30-31 : résidences autonomie
- p.32-33 : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

SERVICES SPÉCIALISÉS NEURODÉGÉNÉRATIVES 34

- p.36-37 : hébergement temporaire spécialisé
- p.38-39 : la parenthèse d'Aloïs, aide aux aidants
- p.40-41 : relais à domicile
- p.42-43 : accueil de jour thérapeutique

AUTRES DISPOSITIFS 44-45

- p.44 : Bus des Seniors
- p.45 : Avec l'Âge, j'aménage mon logement



LES 34 COMMUNES DU GRAND ANNECY

- ALBY/CHERAN
- ALLÈVES
- ANNECY
- ARGONAY
- BLUFFY
- CHAINAZ-LES-FRASSES
- CHAPEIRY
- CHARVONEX
- CHAVANOD
- CUSY
- DUINGT
- ENTREVERNES
- ÉPAGNY METZ-TESSY
- FILLIÈRE
- GROISY
- GRUFFY
- HERY-SUR-ALBY
- LA CHAPELLE-ST-MAURICE
- LESCHAUX
- MENTHON-ST-BERNARD
- MONTAGNY LES LANCHES
- MÛRES
- NÂVES-PARMELAN
- POISY
- QUINTAL
- ST-EUSTACHE
- ST-FÉLIX
- ST-JORIOZ
- ST-SYLVESTRE
- SEVRIER
- TALLOIRES-MONTMIN
- VEYRIER-DU-LAC
- VILLAZ
- VIUZ-LA-CHIESAZ

Quels services dans votre commune ?



		COMMUNES		ALBY / CHERAN	ALLÈVES	ANNECY	ANNECY-LE-VIEUX	ARGONAY	AVIERNOZ	BLUFFY	CHAINAZ-LES-FRASSES	CHAPEIRY	CHARVONEX	CHAVANOD	CRAN-GEVRIER	CUSY	DUINGT	ENTREVERNES	ÉPAGNY METZ-TESSY	EVRES	GROISY	GRUFFY	HÉRY-SUR-ALBY	LA CHAPELLE-S-MAURICE	LESCHAUX	LES OLLIERES	MENTHON-S-BERNARD	MEYTHET	MONTAGNY les LANCHES	MÛRES	NÂVES-PARMELAN	POISY	PRINGY	QUINTAL	S-EUSTACHE	S-FÉLIX	S-JORIOZ	S-MARTIN-BELLEVUE	S-SYLVESTRE	SEVRIER	SEYNOD	TALLOIRES-MONTMIN	THORENS-GLIERES	VEYRIER-du-LAC	VILLAZ	VIUZ-LA-CHIESAZ											
DOMICILE	Aide à domicile	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●									
	Téléalarme	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●							
	Ergothérapie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●						
	Portage repas	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
	Foyers Soleils	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
	SSIAD	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
	Parenthèse d'Aloïs (services d'aide aux aidants)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
	Consultations prévention santé	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
	Bus des Seniors	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
ENTRE DOMICILE & ETABLISSEMENT	Accueils de jour thérapeutiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Hébergement temporaire	Résidence Autonomie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
		Ehpad (hébergement temporaire spécialisé)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
ETABLISSEMENTS	3 Résidences Autonomie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	8 Ehpad CIAS	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Ehpad Pierre Paillet - Gruffy	●	●								●	●										●															●																		●		
	Ehpad Saleve-Glières								●											●	●							●																													

10 services

d'aide,
d'accompagnement
et de soins à domicile

BIEN VIEILLIR À DOMICILE

P.10

Consultations de
prévention santé

P.12

Portage
des repas

P.14

Aides
à domicile

P.16

Soins
à domicile

P.18

Téléalarme

P.20

Ergothérapie

CONSULTATION PRÉVENTION SANTÉ

quoi ?

Une consultation personnalisée approfondie avec une infirmière de prévention et un psychologue afin d'effectuer :

- > un bilan de l'état général : évaluation de l'équilibre et du risque de chute, bilan nutritionnel avec calcul de l'IMC et conseils diététiques, examen auditif et visuel, prise de la tension artérielle, de la saturation en oxygène, de la glycémie, etc.
- > point sur les vaccinations et sensibilisation
- > conseils pratiques sur l'environnement et l'hygiène de vie pour bien vieillir
- > bilan mémoire.

En fonction du bilan, la personne pourra être orientée vers des spécialistes (ophtalmologue, dentiste, ORL...), une consultation mémoire ou vers le Centre d'évaluation gériatrique du Centre Hospitalier.

En fin de consultation, l'infirmière donne des conseils pratiques personnalisés (exercice physique, apports nutritionnels adaptés...) et des adresses utiles.

pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans résidant sur le territoire du Grand Annecy.

comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue par téléphone à l'accueil de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS. La consultation de prévention santé est gratuite et peut être renouvelée tous les 2 ans. Une convocation et un plan d'accès vous seront envoyés avant la consultation.



quand & où ?

Les consultations ont lieu les lundis à la Résidence Heureuse, 4 rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz à Annecy

Certaines consultations peuvent être délocalisées dans les communes du Grand Annecy, notamment grâce au Bus des Seniors (cf p.44).

Renseignement auprès de la Direction Prévention et Bien vieillir à domicile du CIAS.



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Lévêque à Annecy
bvad@grandannecy.fr

+ infos complémentaires

Information et orientation vers des ateliers d'information et de prévention organisés par le CIAS et ses partenaires : ateliers équilibre, nutrition...

PORTAGE DES REPAS

quoi ?

Des repas équilibrés et variés, à réchauffer, peuvent être livrés à domicile. Différents régimes sont proposés : diabétique, épargne intestinale, sans porc. Choix d'une texture hachée ou mixée, selon les besoins. Composition du repas :



- > entrée
- > plat garni
- > fromage
- > dessert
- > pain
- > collation : pâtisserie ou laitage ou fruits
- > potage pour le soir (facultatif)
- > formule du soir (facultatif)

pour qui ?

Ce service est destiné aux personnes de plus de 60 ans qui se trouvent dans l'incapacité de préparer leurs repas et/ou d'effectuer leurs courses.

comment s'inscrire ?

La demande s'effectue par téléphone à l'accueil de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS. Avant la mise en place, un agent d'évaluation réalise une visite à domicile pour estimer précisément les besoins et rédiger un contrat individuel de prestation indiquant la fréquence de livraison, le type de repas souhaité et le tarif du repas.

Toutes les modifications doivent être signalées au service 7 jours, sans compter les week-ends, avant la livraison prévue, à défaut les repas commandés sont facturés.

quand & où ?

Les repas sont livrés à votre domicile du lundi au samedi entre 8h et 12h, avec un minimum de 3 repas par semaine. Les jours fériés ils sont livrés la veille. Le repas du dimanche est livré le samedi.

Pour les personnes de plus de 60 ans résidant sur les communes d'Anancy, Anancy-le-Vieux, Chavanod, Cran-Gevrier, Meythet, Montagny les Lanches, Poisy, Quintal, Seynod.

Pour les habitants des autres communes de l'agglomération, le portage est assuré par l'association ADMR.



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Anancy
bvad@grandanancy.fr

+ infos complémentaires

- > Le prix des repas est calculé selon les revenus en fonction d'un barème de ressources.
- > Possibilités d'aides financières accordées par le Conseil Départemental 74 (APA, Aide Sociale) ou par les caisses de retraite, en fonction du niveau d'autonomie et des ressources.

AIDES À DOMICILE

LE SAVIEZ-
VOUS ?

75%

des personnes
âgées sont
bénéficiaires
de l'APA

quoi ?

Diverses aides peuvent être apportées par une équipe de professionnels formés et compétents :

- > courses
- > entretien courant du logement et du linge
- > aide à la préparation et à la prise des repas
- > aide aux transferts et déplacements
- > aide à la toilette, à l'habillement
- > aide aux démarches administratives
- > écoute et lien social



pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans ayant besoin d'une aide régulière ou ponctuelle pour les actes de la vie quotidienne et les actes essentiels. Ces aides s'adressent prioritairement aux personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

comment s'inscrire ?

La demande s'effectue par téléphone à l'accueil de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS. Avant la mise en place, une responsable de secteur réalise une visite à domicile pour évaluer précisément les besoins et déterminer avec la personne un planning d'intervention (missions à effectuer, jours, heures et durées des vacances) dans le cadre d'un contrat individuel de prestation.

quand & où ?

Les interventions sont assurées, en fonction des besoins, jusqu'à 7j/7, de 8h à 20h30.

Les interventions se déroulent au domicile des personnes résidant sur les communes d'Annecy et Annecy-le-Vieux.

Interventions du service d'aide à domicile sur les autres communes suivantes, lorsque les personnes bénéficient du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CIAS : Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny Metz-Tessy, Meythet, Montagny Les Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Annecy
bvad@grandannecy.fr

+ infos complémentaires

- > Le suivi des interventions est réalisé au quotidien par une équipe d'assistantes et de responsables de secteur.
- > Un service de blanchisserie est accessible aux personnes ne disposant pas de lave-linge.
- > Possibilités d'aides financières, en fonction du niveau d'autonomie et des ressources, accordées par le Conseil départemental 74 (APA, Aide Sociale) ou par les caisses de retraite.

SOINS À DOMICILE

quoi ?

Des soins de nursing peuvent être mis en place. Ils sont effectués par des aides-soignantes diplômées d'État, sous la responsabilité d'une infirmière :

- > aide à l'hygiène corporelle
- > soins de confort
- > aide à la prise des médicaments...

Les soins infirmiers techniques sont effectués par une infirmière diplômée d'État :

- > pansements
- > préparation du pilulier
- > prise de sang...

pour qui ?

Pour les personnes présentant une situation de dépendance physique et/ou psychologique, de plus de 60 ans résidant sur les communes suivantes : Anancy, Anancy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny Metz-Tessy, Meythet, Montagny Les Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod. Une prescription médicale du médecin traitant est obligatoire pour bénéficier du service.

comment s'inscrire ?

La demande s'effectue par téléphone à l'accueil de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS, le demandeur est inscrit sur une liste d'attente. Avant la mise en place, une infirmière et une responsable de secteur de la Direction Prévention et Bien vieillir à domicile réalisent une visite à domicile pour évaluer précisément les besoins et déterminer la complémentarité des prestations de soins et des interventions d'aide à domicile.



quand & où ?

Les soins sont assurés, en fonction des besoins, jusqu'à 7j/7, de 8h à 11h30 et de 13h45 à 19h45.

Les soins se déroulent au domicile des patients. Intervention conjointe et coordonnée du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) avec le service d'accompagnement à domicile du CIAS.

LE SAVIEZ-VOUS ?

87 ans

est l'âge moyen des patients



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Anancy
bvad@grandanancy.fr

+ infos complémentaires

- > Soins pris en charge à 100% par l'assurance maladie, pas d'avance de frais par le patient.
- > Le SSIAD est autorisé par l'Agence Régionale de Santé pour une capacité maximale de 32 places.
- > Un document individuel de prise en charge est signé entre le patient et le service, il fixe la nature des soins, le nombre de passage par semaine, les plages horaires, les aides techniques à mettre en place (visite à domicile de l'ergothérapeute...).

TÉLÉALARME

quoi ?

Ce système de sécurité destiné aux personnes âgées ou personnes handicapées leur permet de solliciter 7j/7 et 24h/24 une aide adaptée à toute situation. En cas de problème (malaise, chute, visite importune...), il suffit de presser le bouton rouge du médaillon ou du bracelet pour être mis en contact avec un agent spécialement formé.

Celui-ci identifie la provenance de l'appel et apporte une réponse immédiate et adaptée à la demande en envoyant l'intervenant le plus proche : famille, voisin et si besoin sapeurs-pompiers ou gendarmerie.



pour qui ?

Le CIAS, par convention avec le Conseil départemental 74 :

- > pour réaliser les dossiers administratifs **pour les personnes âgées autonomes** et résidant sur les communes suivantes : Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny Metz-Tessy, Meythet, Montagny Les Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod.
- > ou vous aider dans vos recherches d'intervenants

comment s'inscrire ?

L'inscription se fait par téléphone au **04 50 33 20 10**

quand & où ?

Appeler le Conseil départemental au **04 50 33 20 10** du lundi au vendredi.

Le technicien du service de la téléalarme du Conseil départemental 74 vient ensuite installer le matériel à domicile sur rendez-vous.



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Annecy
bvad@grandannecy.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

tarif accessible

20 €
/mois

+ infos complémentaires

- > Pour les personnes bénéficiaires de l'APA, le dossier est constitué par le référent APA lors de l'évaluation des besoins.
- > Possibilités d'aides financières pour le paiement de l'abonnement par le Conseil départemental 74, les mutuelles ou caisses de retraite.

ERGOTHÉRAPIE

quoi ?

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de sécurité, l'ergothérapeute réalise un bilan de l'autonomie et formule des préconisations.

Les conseils peuvent porter sur :

- > l'aménagement du domicile (améliorer l'accessibilité de la salle de bain, accès extérieurs...)
- > les aides techniques nécessaires à la vie quotidienne (barre d'appui, fauteuil roulant...)
- > les techniques de manutention pour préserver la personne, et les professionnels

Le CIAS réalise ce service dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental 74.

pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans, bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou du service d'aide et de soins à domicile du CIAS, et résidant sur les communes suivantes : Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny Metz-Tessy, Meythet, Montagny Les Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod.

comment s'inscrire ?

Pour les bénéficiaires de l'APA, la demande d'intervention est faite par le référent APA du Conseil départemental et transmise à l'ergothérapeute du CIAS.

Pour les bénéficiaires du service d'aide et de soins à domicile, la demande est faite par les responsables de secteur, les aides à domicile, les aides soignants, etc.

L'ergothérapeute contacte ensuite l'utilisateur pour prendre rendez-vous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

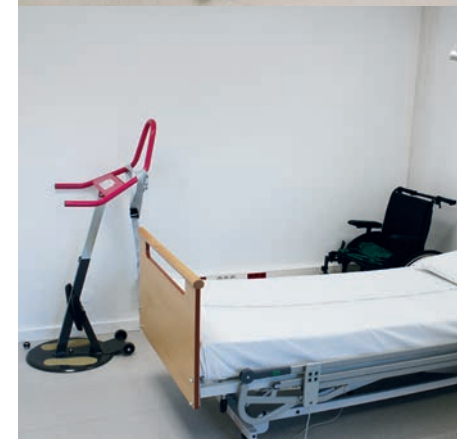
chute :

1^{ère}

cause des accidents domestiques

quand & où ?

Visite de l'ergothérapeute **au domicile des personnes âgées**, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Annecy
bvad@grandannecy.fr

+ infos complémentaires

Possibilité d'aides financières dans le cadre de l'APA. L'ergothérapeute réalise également des formations pour le personnel intervenant à Domicile.

1 parcours
individualisé
mobilisable
à tout moment

ENTRE DOMICILE ET ÉTABLISSEMENT

P.24

Foyers Soleil

P.26

Hébergement
temporaire

FOYERS SOLEIL

pour qui ?

Pour des personnes âgées de plus de 65 ans habitant l'agglomération d'Annecy.

Les personnes doivent avoir des droits ouverts à la retraite et leurs revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond de ressources.

Les personnes doivent être autonomes dans les actes essentiels de la vie et gérer elles-mêmes les tâches administratives ordinaires.

comment ?

- > Un appartement
- > Un espace commun pour des temps de vie sociale partagés
- > Un professionnel qui anime cet espace commun

pourquoi ?



où ?

Environnement citadin calme et proche de toutes les commodités :

- > Avenue des Romains (accès en bus: ligne 5)
- > Rue Louis Armand (accès en bus: ligne 4)



04 50 33 65 33

DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE

1 rue François Levêque à Annecy
bvad@grandannecy.fr



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

quoi ?

L'hébergement temporaire est **organisé pour une durée limitée** (3 mois maximum par an, en un ou plusieurs séjours) à temps complet en Ehpad ou en résidence autonomie.

pour qui ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur le territoire du Grand Anancy.

pourquoi ?

L'hébergement temporaire permet de **répondre à un besoin temporaire** pour :

- > la personne âgée (isolement, fatigue, sortie d'hôpital...)
- > les personnes qui l'aident au quotidien (fatigue, vacances, indisponibilité temporaire...)

L'accompagnement proposé développe ou maintient les acquis et l'autonomie de la personne accueillie.

C'est un moyen également de découvrir la vie en établissement d'hébergement. Le retour à domicile doit toujours être prévu après ce type d'accueil.



LE SAVIEZ-VOUS ?

4

places à la résidence autonomie Les Pervenches

1

place à la Résidence autonomie La Cour

7

places dans l'Ehpad La Bartavelle

11

places spécialisées dans l'Ehpad La Prairie

comment réserver ?

Les réservations en hébergement temporaire se font directement auprès des établissements

> à l'Ehpad La Bartavelle :

04 50 24 24 42

> à l'Ehpad La Prairie :

04 50 51 03 65

> à la résidence autonomie La Cour :

04 50 66 13 95

> à la résidence autonomie Les Pervenches :

04 50 57 63 46

Le CIAS gère

11 établissements

d'hébergement
sur tout le territoire
du Grand Annecy

HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENTS

P.30

Résidences
autonomie

P.32

Établissements
d'hébergement pour
personnes âgées
dépendantes (Ehpad)

RÉSIDENCES AUTONOMIE

quoi ?

Les résidences autonomie sont des établissements qui proposent **des studios privatifs conviviaux et sécurisants** pour des personnes âgées valides et autonomes.

Ces studios, de 28 à 33 m² sont tous équipés d'une kitchenette, d'une salle d'eau, d'un balcon et de deux points d'appels d'urgence.

Ces résidences bénéficient de personnels d'accompagnement et d'animation.

pour qui ?

Les résidences autonomie **sont réservées aux personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes et résidant prioritairement sur le territoire du Grand Annecy.**

pourquoi ?

La résidence autonomie s'adresse à des personnes âgées encore valides parfois isolées géographiquement ou socialement, ou ayant un domicile ne représentant pas les conditions de confort et d'accessibilité adaptées. La résidence autonomie propose un cadre rassurant.

comment s'inscrire ?

Admissions pour séjour permanent

Inscription en ligne sur le site www.viatrajectoire.fr

- > Un dossier unique pour les établissements du Grand Annecy.
- > Un moteur de recherche multicritères.
- > Un outil au service du public, confidentiel et sécurisé.

3 établissements

La Cour

1 passage des Pinsons
74940 ANNECY-LE-VIEUX

51 studios dont

1 en hébergement temporaire
(accès en bus lignes 5,14 et 17)

La Villa Romaine

36 avenue des Romains
74000 ANNECY

44 studios

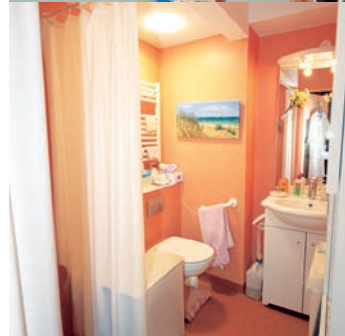
(accès en bus ligne 5 et 6)

Les Pervenches

5 rue des Pervenches
74960 CRAN GEVRIER

64 studios dont 4

en accueil temporaire
(accès bus lignes 3 et 8)



informations

tél: 04 50 63 48 00 (taper 1 pour le service des admissions)

mail: ciasadmissions@grandannecy.fr

Possibilité d'être aidé par le service admission du CIAS si vous avez besoin d'un accompagnement spécialisé pour les inscriptions en ligne.

EHPAD

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

quoi ?

Les Ehpad accueillent des personnes dépendantes. Ils bénéficient de la présence d'équipes de soins et d'animations et pour certains, d'unités spécialisées pour l'accueil de personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques) ou handicapées.

Les structures disposent de chambres individuelles, équipées d'une salle d'eau, d'un ameublement médicalisé, et de points d'appels d'urgence.

pour qui ?

Ils sont réservés aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur le territoire du Grand Anancy.

pourquoi ?

Le résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Il peut participer s'il le souhaite aux services et animations proposés. Il conserve le libre choix de son médecin traitant et autres professionnels de santé.

comment s'inscrire ?

Admissions pour séjour permanent

Inscription en ligne sur le site www.viatrajectoire.fr

- > Un dossier unique pour les établissements du Grand Anancy.
- > Un moteur de recherche multicritères.
- > Un outil au service du public, confidentiel et sécurisé.

8 Ehpad



Les Airelles

30 avenue de la Visitation - 74000 ANNECY
66 lits dont 19 en unité spécialisée - (accès ligne bus 14)

Les Ancolies

100 route du Crêt - 74330 POISY
70 lits dont 24 en unité spécialisée - (accès ligne bus 1)

Le Barioz

70 route du Barioz - 74370 ARGONAY
80 lits dont 32 en unité spécialisée - (accès ligne bus 9)

La Bartavelle

1 rue René Dumont - MEYTHET - 74960 ANNECY
80 lits dont 24 en unité spécialisée et 13 places accueillant des personnes handicapées vieillissantes - (accès ligne bus 6)

Les Parouses

13 rue Marius Vallin - 74000 ANNECY
80 lits dont 24 en unité spécialisée - (accès lignes bus 5, 8 et 9)

La Prairie

14 chemin de la Prairie - 74000 ANNECY
72 lits dont 13 en hébergement temporaire - (accès lignes bus 4 et 15)

La Résidence Heureuse

4 rue Geneviève de Gaulle Anthoinoz, 74000 ANNECY
80 lits dont 24 en unité spécialisée - (accès ligne bus 4)

Les Vergers

4 rue Guynemer - 74940 ANNECY-LE-VIEUX
41 lits dont 10 en unité spécialisée - (accès lignes bus 5, 14 et 17)

informations

tél: 04 50 63 48 00 (taper 1 pour le service des admissions)
mail: ciasadmissions@grandanancy.fr

Possibilité d'être aidé par le service admission du CIAS si vous avez besoin d'un accompagnement spécialisé pour les inscriptions en ligne.

Accompagnement
des personnes atteintes
de maladies neurodégénératives*
et soutien des aidants

**Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques, etc.*

SERVICES SPÉCIALISÉS MALADIES NEURO- DEGENERATIVES

P.36

La parenthèse d'Aloïs,
aide aux aidants

P.38

Relais à
domicile

P.40

Accueils de jour
thérapeutiques

LA PARENTHÈSE D'ALOÏS, AIDE AUX AIDANTS

quoi ?

C'est un ensemble de services pour informer, écouter, conseiller et soutenir les personnes qui s'occupent d'un proche atteint d'une maladie neurodégénérative.

Les services et activités de la Parenthèse d'Aloïs :

- > temps de parole et d'écoute individualisé par une psychologue spécialisée
- > pause-café animée par une psychologue : informations et conseils, partage d'expériences
- > activités partagées avec le proche, temps collectif animé et encadré par des professionnels
- > relais à domicile

pour qui ?

Les services et activités sont destinés aux aidants et à leurs proches malades résidant sur le territoire du Grand Annecy.

comment s'inscrire ?

Premiers renseignements et **demande d'inscription par téléphone à l'accueil de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile CIAS.**

Puis, lors d'un rendez-vous avec la psychologue, des renseignements plus approfondis sont apportés.

quand & où ?

- > **Temps de parole et d'écoute individualisé** : au domicile de l'aidant ou dans les locaux de la Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS, de 1 à 10 séances maximum
- > **Pauses-café mensuelles (l'après-midi)** : café Terra Natura à Seynod et relais territorial de Saint-Jorioz et de Fillière.
- > **Activités partagées** : au cours de l'année, mise en place d'activités créatives, culinaires, sorties culturelles, etc.
- > **Relais à domicile (voir page suivante)** : au domicile de la personne malade, de 4 heures à 7 jours consécutifs



+ infos complémentaires

Les 2 premiers rendez-vous, temps de parole et d'écoute, sont gratuits ainsi que les pauses-café.

En cas de difficultés pour vous rendre aux activités partagées, n'hésitez pas à contacter le service, nous étudierons les solutions d'accompagnement possibles. Autorisée par l'Agence régionale de santé, la Parenthèse d'Aloïs travaille en partenariat avec le Centre Hospitalier Annecy Genevois, les associations de patients reconnues d'utilité publique, les ESA (Equipes spécialisées Alzheimer), le Conseil départemental et la Direction Seniors de la Ville d'Annecy.



04 50 33 65 33

**DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE**

1 rue François Levêque à Annecy
parenthesedalois@grandannecy.fr

RELAIS À DOMICILE

quoi ?

Le relais à domicile permet aux aidants familiaux de personnes âgées atteintes d'une maladie neurodégénérative de **se ressourcer** et de **prendre du répit**.

Cet accompagnement **individualisé** est réalisé par une **équipe de relayeurs professionnels** pour :

- > accompagner la personne malade dans les actes de la vie quotidienne (hors actes de soins)
- > solliciter la personne malade dans la réalisation d'activités qu'elle apprécie
- > permettre à la personne malade de conserver ses habitudes de vie dans les gestes du quotidien
- > permettre du répit pour l'aidant

Cette équipe bénéficie de l'encadrement des responsables de secteur et de l'accompagnement de la psychologue de la Parenthèse d'Aloïs.

pour qui ?

Pour les aidants familiaux et les personnes âgées atteintes d'une maladie neurodégénérative résidant sur le territoire du Grand Annecy.

comment s'inscrire ?

La demande s'effectue par téléphone à le **Direction Prévention et Bien Vieillir à Domicile du CIAS**. Un certificat médical précisant le diagnostic d'une maladie neurodégénérative est demandé. Une évaluation de la situation et des besoins est réalisée au domicile de la personne à accompagner avant la mise en place du service.

quand & où ?

Au domicile de la personne malade, de 4 heures à 7 jours consécutifs

La durée du relais varie selon les attentes de l'aidant :

demi-journée, soirée, journée complète, week-end, semaine, nuit.

Les relais peuvent être réguliers ou ponctuels.

Différentes formules de relais sont proposées :

- > **relais pause** : de 4h à 5h consécutives
- > **relais détente** : de 6h à 12h consécutives
- > **relais répit** : 24h, renouvelable jusqu'à 7 jours consécutifs



Équipe relais à domicile

+ infos complémentaires

Ce service expérimental a été mis en place par le CIAS en janvier 2015.

Tarification forfaitaire selon la formule choisie et selon vos ressources.

Possibilité de réduction d'impôt et de participation du Conseil Départemental dans le cadre du plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.



04 50 33 65 33

**DIRECTION PREVENTION
ET BIEN VIEILLIR À DOMICILE**

1 rue François Levêque à Annecy
parenthesedalais@grandannecy.fr

LES ACCUEILS DE JOUR THÉRAPEUTIQUES

« L'Escale » installée en rez-de-jardin de l'Ehpad Les Vergers à Annecy-le-Vieux et « L'Entracte » au 1^{er} étage de l'Ehpad La Résidence Heureuse à Annecy

quoi ?

L'accueil de jour est **constitué d'une équipe pluridisciplinaire** (responsable neuro-psychologue, médecin gériatre, aides médico-psychologiques ou aides soignantes). Celle-ci accueille à la journée, du lundi au vendredi, des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative.

pour qui ?

Il est destiné aux personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, âgées de plus de 60 ans, résidant sur tout le territoire du Grand Annecy.

pourquoi ?

- > pour offrir différentes activités pour stimuler les personnes accueillies et leur permettre de retrouver une vie sociale
- > pour soulager les aidants en leur permettant de se ressourcer

comment s'inscrire ?

Les réservations et inscriptions se font directement par téléphone auprès de « l'Accueil de Jour » au 04 50 05 64 60



BUS DES SENIORS

quoi ?

Le Bus des Seniors permet aux communes qui le souhaitent de mettre en place des actions gratuites en direction des personnes âgées et des aidants. Adapté et aménagé pour le public visé, Le Bus se déplace prioritairement dans les communes les plus rurales où la population est la plus éloignée des services et de l'information.

pour qui ?

Destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux aidants, le Bus des Seniors se déplace à la demande des communes. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

ADAPTÉ ET AMÉNAGÉ POUR :

- > organiser des consultations de prévention santé à bord (cf p.10)
- > animer des ateliers numériques (tablette, ordinateur et téléphone fournis) .
- > proposer aux aidants des séances d'écoute et d'information sur les dispositifs d'aide et de répit, et des ateliers détente.

Le Bus des Seniors est le fruit d'un travail collégial avec différents partenaires du CIAS, notamment le Conseil départemental, l'ADMR, France Alzheimer Haute-Savoie, Savoie Parkinson. L'ARS, la Conférence des financeurs, la MACIF, Humanis et le RSI ont permis la concrétisation de ce projet grâce à leur soutien financier.



AVEC L'ÂGE, J'AMÉNAGE MON LOGEMENT !

Depuis le 1^{er} décembre 2019, Le Grand Annecy a mis en place un dispositif d'aide pour encourager les particuliers à adapter leur logement au vieillissement ou au handicap : « Avec l'âge, j'aménage mon logement ! »

pour qui ?



Tous les propriétaires occupants, aux revenus modestes, de 60 ans et +, ou dont un membre du foyer est handicapé, résidant sur le territoire du Grand Annecy.

quels travaux ?



Tous les travaux d'adaptation du logement permettant de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, ou des personnes handicapées (remplacement de la baignoire par une douche, installation d'un monte escalier...).

quelles aides ?



Les conseils et l'accompagnement sont gratuits, du projet à la réalisation des travaux. Les aides travaux peuvent aller jusqu'à 2000€ par logement.

Renseignez-vous auprès de l'opérateur missionné par le Grand Annecy :



SOLIHA.

Tél. : 04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@solihha.fr
70 avenue de France, Annecy.



TARIFS des établissements d'hébergement pour personnes âgées

NOTES

Ehpad / accueils de jour

<https://fr.calameo.com/read/00432006315df1091cfaf>

Résidences autonomie

<https://fr.calameo.com/read/00432006315df1091cfaf>

Foyers Soleil

<https://fr.calameo.com/read/00432006315df1091cfaf>

Tarifs des services à domicile

<https://fr.calameo.com/read/0043200638b9592adb85f>





NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes on page 46.

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes on page 47.

contacts

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

Ouvert au public du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

DIRECTION DU CIAS

46 AVENUE DES ILES – BP 90 270
74007 ANNECY CEDEX
TÉL. : 04 50 63 48 00
cias@grandannecy.fr
www.grandannecy.fr

> ETABLISSEMENTS : ACCUEIL, INFORMATIONS ET ADMISSIONS

EHPAD LES PAROUSES
13 RUE MARIUS VALLIN A ANNECY
TÉL. : 04 50 63 48 00
ciasadmissions@grandannecy.fr

> SERVICES À DOMICILE

1 RUE FRANÇOIS LEVÊQUE À ANNECY
TÉL. : 04 50 33 65 33
bvad@grandannecy.fr

> PARENTHÈSE D'ALOÏS, AIDE AUX AIDANTS

1 RUE FRANÇOIS LEVÊQUE À ANNECY
TÉL. : 04 50 33 65 33
parenthesedalois@grandannecy.fr

nos principaux partenaires

- > ARS
- > CARSAT ET AUTRES CAISSES COMPLÉMENTAIRES
- > CHANGE
- > COMMUNES / CCAS
- > CONSEIL DÉPARTEMENTAL 74
- > FILIÈRE GÉRONTOLOGIQUE
- > RSI DES ALPES

Vous avez des questions ?

Selon votre commune de résidence
vous pouvez vous adresser à votre
relais territorial :

> **ALBY-SUR-CHÉРАН**
363 ALLÉE DU COLLÈGE
04 50 68 11 99

> **FILLIERE**
300 RUE DES FLEURIES
THORENS-GLIERES
04 50 22 43 80

> **SAINT-JORIOZ**
225 ROUTE DE SALES
04 50 68 54 43



Services aux personnes à domicile (NF 311)
www.marque-nf.com